

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et étant assis sur le Trône.

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

*Honorables messieurs du Sénat:*

*Membres de la Chambre des Communes:*

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à votre retour à vos devoirs parlementaires. Au cours de l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière session, j'ai eu le plaisir de continuer mes voyages à travers le Canada occidental et ce, jusqu'au Territoire du Yukon. La cordiale réception dont nous avons joui, Son Excellence lady Byng et moi, sera un souvenir longtemps conservé dans notre mémoire.

Il est agréable de remarquer que dans une période de dépression commerciale mondiale, conséquence de la grande guerre, le Canada a fait des progrès notables vers un retour à la prospérité.

L'augmentation dans le volume du commerce, la diminution du chômage, comparé à celui de l'hiver dernier et le rétablissement de notre cours monétaire au niveau de celui de la République voisine, sont des indications de l'amélioration de notre situation. La condition dans les contrées européennes, cause de l'embarras par tout l'univers. Une forte amélioration dans l'état de l'Europe s'impose avant que nous puissions compter sur un complet retour au progrès dans les affaires canadiennes. Cependant le Canada a grandement raison d'être satisfait de l'amélioration qui s'est produite ici avec de nombreuses preuves d'un retour à la prospérité.

La nécessité d'obtenir les meilleures conditions possibles pour l'admission de nos produits sur les marchés étrangers a occupé l'attention du ministère. Des accords ont été conclus pour régler les relations commerciales entre la France et le Canada et entre l'Italie et le Canada. Ces accords seront soumis à votre approbation.

Depuis la dernière session, en vertu d'un statut de 1919 avec des amendements y ajoutés, un arrêté en conseil a été passé constituant un bureau de directeurs reconnu comme le Bureau de directeurs de la compagnie du Chemin de fer National Canadien, ayant sous son contrôle et son exploitation, les différentes lignes constituant notre réseau de voies ferrées et aussi la marine marchande du gouvernement canadien. Les différentes unités de notre réseau se sont consolidées aussi rapidement que possible, ce qui, nous l'espérons, va grandement augmenter leur efficacité et diminuer le coût de leur exploitation.

Comme il nous a été représenté qu'une fusion des intérêts des compagnies de navigation et de propriétaires de bateaux sur les grands lacs, avait établi les taux de fret et d'assurance sur les expéditions de grain, de façon à priver les agriculteurs d'une grande partie des profits auxquels ils ont droit et aussi de façon à nuire aux ports et aux havres canadiens, une commission royale a été nommée pour faire une enquête sur ce sujet et nous donner un rapport sur cette prétendue fusion.